



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 4751

Texte de la question

M Rene Garrec attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur le niveau eleve des taux de TVA grevant de nombreux materiels et fournitures acquis par les etablissements scolaires et par la-meme, les depenses budgetaires desdits etablissements aux depens des depenses prioritaires educatives. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour attenuer cette charge budgetaire pesant sur les etablissements scolaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La taxe sur la valeur ajoutee est un impot reel et general qui pour des raisons pratiques evidentes s'applique a un taux determine aux biens et services d'une meme categorie quels que soient l'usage qui en est fait et la qualite ou la profession de l'utilisateur. Dans ces conditions, et sans meconnaitre l'interet que presentent les fournitures et le materiel utilises pour l'enseignement, il n'est pas possible de prevoir une exception en leur faveur. Parmi ces produits, beaucoup ont egalement un usage autre que l'enseignement. En outre, une telle mesure ne manquerait pas de susciter des demandes analogues, motivees par des considerations culturelles, sociales ou charitables auxquelles il serait difficile, en equite, d'opposer un refus. Il en resulterait des pertes de recettes considerables dont la necessaire compensation necessiterait des transferts de charge particulierement delicats a operer.

Données clés

Auteur : [M. Garrec Ren](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4751

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3058